

L'édito



Lors de la présentation de l'accord de gouvernement, le Premier ministre a affirmé que son gouvernement est celui de la responsabilité et du courage.

Eh bien, nous devons malheureusement vous affirmer que le courage, c'est nous - citoyens, fonctionnaires et agents du SPF Finances – qui en auront bien besoin.

En effet, **cet accord de gouvernement se résume en une suite de mesures plus déprimantes les unes que les autres : réduction des pensions, allongement de la carrière, saut d'index, inertie en matière de lutte contre la fraude fiscale, réduction des effectifs...**

Au vu de l'importance des conséquences de cet accord de gouvernement, nous avons décidé d'avancer de quelques jours l'U.F. Infos de novembre et de le consacrer entièrement à ce thème. Les informations concernant les autres dossiers (basculément 3...) seront exceptionnellement intégrées ce mois directement sur notre site internet.

Au cours des pages suivantes, vous découvrirez plus en détail les projets vous touchant de près ou de loin en tant que citoyen et fonctionnaire fiscal.

Face à ces mesures, nous **DEVONS** nous **MOBILISER** afin de montrer notre désaccord à propos des mesures envisagées et **RÉCLAMER** un véritable **DIALOGUE SOCIAL** permettant d'obtenir le **RESPECT DES TRAVAILLEURS**.

De premières actions sont déjà annoncées, une manifestation (le 6 novembre), des grèves (les 24 novembre, 1^{er}, 8 et 15 décembre) ; d'autres suivront... Elles sont évoquées en dernière page.

Plus que jamais, nous vous invitons à y participer et à mobiliser vos collègues, vos amis, votre famille...

VOTRE AVENIR SE JOUE MAINTENANT ! APRÈS, CE SERA TROP TARD !

Il est inacceptable de rejeter la responsabilité des mouvements sociaux annoncés sur les organisations syndicales représentatives. Elle incombe au seul gouvernement, qui a négligé la concertation et les représentants du personnel.

Un exemple : une simple grogne des employeurs privés a suffi à faire disparaître une mesure qui les dérangeait (le passage à deux mois de la période de salaire garanti).

Les partis de ce gouvernement se prétendaient les défenseurs de la classe moyenne. Mais cette classe moyenne va subir de plein fouet les mesures annoncées !

En tant que fonctionnaires fiscaux, nous savons mieux que quiconque qu'une lutte réelle et efficace contre la fraude fiscale permettrait d'adoucir drastiquement toutes ces mesures. Malheureusement, même de cela, ils ne veulent pas...

Alors, oui, il est l'heure d'agir !

UNION NATIONALE DES SERVICES PUBLICS Secteur Finances

Rue des Colonies 18-24 Bte 4, 1000 BRUXELLES @ : info@unsp-finances.be / ☎ : 0032 – (0)2 – 218.16.59 SITE WEB: <http://www.unsp-finances.be>

Compte bancaire Cotisations : BE15.0003.2562.2330 **Editeur responsable** Aubry Mairiaux **Rédacteur en chef** Eric Brisbois

Collaborateurs Philippe Dumont - Françoise Job - Nathalie Lekeux - Jean-Sébastien Noville - Yves Renard - Myriam Tomiello

Crédits photographiques www.epictura.fr N° ISSN : 1372-5548 / Bureau de dépôt : Bruxelles X Ne paraît pas en juillet et en août

U.F. INFOS | NOVEMBRE 2014

FONCTION PUBLIQUE

Effectifs en chute libre et attaque du statut

Une large part de l'accord gouvernemental est consacrée à la Fonction publique. Et là non plus, cela ne laisse rien présager de bon...

NOTRE STATUT MIS À MAL

Quelques extraits de l'accord de gouvernement.

Le statut sera codifié et simplifié dans un cadre budgétairement neutre.

La révision de la carrière et des possibilités de carrière seront poursuivies, afin d'aboutir à une rémunération orientée vers les prestations, à un développement de la carrière non lié à l'âge et à une politique d'évaluation orientée vers les résultats.

Ce gouvernement souhaite tout simplement supprimer les différences entre agents contractuels et agents statutaires. Non pas pour tirer les agents contractuels vers le haut, mais pour supprimer les quelques avantages du personnel statutaire.

Nous parlons du gouvernement, mais hélas, force est de constater que nos propres responsables P&O ont mis ce dossier dans les mains des responsables politiques.

Voici un extrait d'une note du réseau des directeurs P&O et responsables RH fédéraux :

*Nous avons besoin que le **contexte réglementaire** soit adapté afin de pouvoir mener une **politique du personnel flexible**. Pour ce faire, il faut prévoir :*

- a) une simplification radicale du statut, pas d'énumération de règles, mais une traduction des lignes directrices*
- b) la suppression de la différence entre le personnel statutaire et contractuel*

c) un investissement dans le branding pour profiler la fonction publique fédérale comme employeur moderne et attractif et faire reculer les préjugés négatifs encore fort répandus dans la société

d) un plan de rémunération flexible, adapté aux choix personnels de nos collaborateurs.

Cette note, intitulée *Place au sens et à l'envie* (oui, il fallait l'oser), est cosignée par Véronique Berthot, coprésidente, et Kurt Van Raemdonck, coprésident et directeur P&O du SPF Finances !

La fin du statut, c'est ni plus ni moins qu'une porte grande ouverte au copinage, aux pressions exacerbées sur le travailleur... Mais ils essaient de vous le vendre comme un facilitateur pour votre carrière. Nous crions au loup !

Notre statut, c'est notre contrat de travail ! Il est le garant du bon fonctionnement et de l'indépendance de la Fonction publique et doit être respecté !

Un dépoussiérage, peut-être, mais une réforme radicale, c'est hors de question !



ENCORE DES RÉDUCTIONS DE PERSONNEL...

On peut lire dans l'accord que, *dans l'ensemble de l'administration fédérale, la politique de remplacement sélective sera maintenue.*

Aucun ratio de remplacement ne figure dans l'accord, mais des chiffres circulent déjà dans la presse : **ON PARLE D'UN SEUL REMPLACEMENT POUR 5 DÉPARTS !**

Et aucun engagement exceptionnel n'est prévu (comme cela avait été le cas, avec le dernier gouvernement, pour le lancement des shifts à la Douane ou pour l'ISI).

Pourtant, l'UNSP l'a déjà prouvé : le SPF Finances a déjà donné beaucoup plus que les autres en matière de réduction des effectifs (- 15 % en 5 ans pour le SPF Finances contre - 3,4 % pour le reste de la Fonction publique fédérale) !

Même Hans D'Hondt, notre président du Comité de direction, est sorti dernièrement en presse pour affirmer que des contrôleurs supplémentaires ne seraient pas du luxe.

Une nouvelle preuve que la fraude fiscale n'est pas une priorité de ce nouveau gouvernement.

Mais ce n'est pas tout. Des rumeurs très pessimistes circulent : il semblerait qu'une note de la NVA précise que l'effectif à atteindre pour le SPF Finances soit de... 11.000 agents ! Après le chiffre de 15.000 agents annoncé par Reynders, il y a quelques années. On n'est pas sortis de l'auberge !



Travailler PLUS LONGTEMPS pour une pension MOINDRE ! PENSIONS

Une rupture de contrat qui conduit à une rupture de confiance envers ce gouvernement !

Le gouvernement précédent avait déjà réformé les pensions, et tout particulièrement les pensions des fonctionnaires, et nous avait imposé les changements suivants :

- le relèvement de l'âge effectif de départ à la retraite anticipée (60 ans, augmentation chaque année de 6 mois pour atteindre 62 ans en 2016) et le relèvement de la durée minimale de la carrière (38 ans en 2013, 39 ans en 2014) ;
- le calcul de la pension dans le secteur public sur 10 ans au lieu de 5 ans (sauf pour les agents de plus de 50 ans au 01/01/2012) ;
- une modification du régime des tantièmes préférentiels ;
- la limitation de la prise en compte des interruptions de carrière à concurrence d'une année maximum ;
- la modification du système de *complément pour âge* (bonus pension) pour les agents qui restaient en service après 60 ans (moins favorable que le régime précédent).

Brisons un cliché : nos pensions sont inférieures à la moyenne européenne !

	Niveau de la pension moyenne pondérée	
	Hommes	Femmes
Allemagne	42,2	42,2
Belgique	37,1	37,1
France	53,9	53,9
Luxembourg	58,8	58,8
Pays-Bas	94,6	94,6
OCDE34	55,9	55,2
UE27	46,0	46,0

Nos pensions sont même très faibles. Elles atteignent à peine 37 % du salaire moyen, selon ce tableau extrait du rapport *Panorama des pensions 2013* réalisé par l'OCDE.

Ce pourcentage est inférieur à celui de nos voisins français (54 %), luxembourgeois (59 %) ou allemands (42 %). **En comparaison, aux Pays-Bas, il approche les 95 %.**

La Belgique se situe d'ailleurs largement sous la moyenne des pays de l'OCDE (55 %) et de l'Union européenne (46 %).

Mais pourquoi comparer uniquement vers le bas ?

Le gouvernement utilise la comparaison avec nos voisins européens quand c'est en notre défaveur, par exemple concernant la norme salariale (pour justifier le saut d'index et le blocage des salaires).

Mais, lorsqu'ils constatent que nos pensions sont de loin inférieures à celles des pays voisins, ils oublient ces comparaisons !

Selon eux, il faut réformer...

En fait, nos ministres n'ont que faire de ces comparaisons. Selon eux, il faut réformer les pensions.

Ils se cachent derrière le rapport de la Commission de réforme des Pensions 2020-2040.

Et bien sûr, ils n'en ont extrait que ce qui les arrangeait ! Un exemple : le rapport précise que si on diminue la pension des fonctionnaires, il conviendrait de leur donner accès à une assurance-groupe et à d'autres avantages du privé...

De plus, ils se contentent d'affirmer qu'il est obligatoire de réformer les pensions, mais négligent de démontrer l'incapacité dans laquelle se trouveraient les finances publiques d'assumer le paiement des pensions à l'avenir. Ils omettent également de spécifier l'effet concret des mesures qu'ils comptent prendre sur la dette ou le budget de notre pays.

LES MESURES PRINCIPALES QUI PENDENT AU NEZ DES FONCTIONNAIRES SONT :

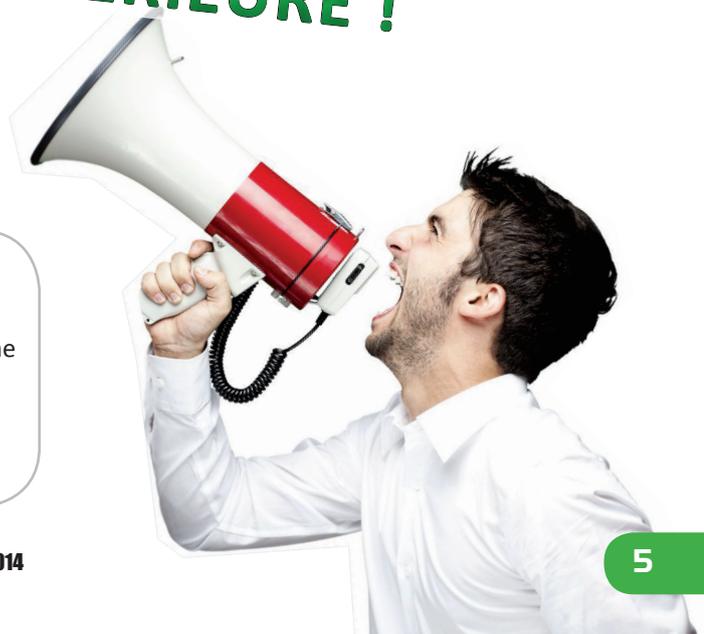
- **UN RELÈVEMENT DE L'ÂGE LÉGAL DE LA RETRAITE** à 66 ans en 2025 et 67 ans en 2030
- **LE CALCUL DE LA PENSION SUR L'ENSEMBLE DE LA CARRIÈRE** (au lieu des dix dernières années)
- **LA SUPPRESSION PROGRESSIVE DE LA BONIFICATION POUR DIPLÔME** (prise en compte des années d'étude)
- **POUR ACCÉDER AU SYSTÈME DE RETRAITE ANTICIPÉE :**
 - **L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE LA CARRIÈRE** de 39 ans en 2014 à 41 ans en 2017 et 42 ans en 2019
 - **LE RELÈVEMENT DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART** de 62 ans en 2016 à 62,5 ans en 2017 et 63 ans en 2018
- **LA SUPPRESSION DU BONUS PENSION** à partir du 1^{er} janvier 2015
- **UNE NOUVELLE LIMITATION DES TANTIÈMES PRÉFÉRENTIELS**
- **UNE NOUVELLE RÉFORME DE LA PENSION DE SURVIE** à partir de 2025, l'âge à partir duquel la pension de survie peut être accordée sera relevé à 55 ans, à raison d'un an par année calendrier
- **LA FIN DE L'ASSIMILATION DE LA PÉRIODE CONTRACTUELLE POUR LES AGENTS DEVENUS STATUTAIRES**

**SI CES MESURES SE CONCRÉTISENT,
VOUS TRAVILLEREZ BEAUCOUP PLUS
LONGTEMPS POUR PERCEVOIR UNE
PENSION NETTEMENT INFÉRIEURE !**

Et la pension des parlementaires ?

Bizarrement, l'accord gouvernemental ne mentionne nullement une quelconque réforme de la pension des parlementaires.

Une nouvelle fois, l'exemple ne vient pas d'en haut !



Le SPF Finances est également évoqué dans cet accord gouvernemental, et pas de la meilleure manière...

La lutte contre la fraude devient accessoire...

En parcourant cet accord de gouvernement, il est évident que la lutte contre la fraude fiscale n'est pas une priorité pour nos nouveaux ministres.

On a même l'impression qu'elle devient un TABOU !

C'est totalement inexplicable et aberrant !

La partie *Lutte contre la fraude* de l'accord est minime et nettement moins importante que celle consacrée, par exemple, à la fraude sociale. On y apprend simplement que *la lutte contre la perte de recettes résultant de la fraude sociale et fiscale sera poursuivie ou que les procédures de recouvrement et de contrôle continueront à être renforcées et modernisées.*

Malheureusement, derrière ces phrases, on sent bien qu'il n'y a aucune conviction. La lutte contre la fraude est devenue anecdotique...

L'UNSP s'est souvent indignée du manque de moyens que les gouvernements précédents accordaient à la lutte contre la fraude fiscale, alors que les ministres assuraient que cette lutte était prioritaire.

Cette fois, le gouvernement oublie carrément l'importance de la lutte contre la fraude pourtant vitale pour la santé du budget de l'État.

Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas de découvrir en lisant la presse que, lors du congrès de participation du VLD, *les applaudissements les plus nourris n'ont pas été réservés au budget en équilibre ou à la baisse des cotisations patronales, mais au respect dont le fisc devra faire preuve à l'égard... des indépendants et des entrepreneurs.*

Contrôleur fiscal ? Non, maintenant dites partenaire économique...

Les contrôleurs fiscaux et les services de contrôle ne sont pas épargnés !

On lit : *Le fisc considère le contribuable avec respect. Les contrôles fiscaux ne sont jamais agréables, mais ils sont nécessaires et doivent donc se dérouler de façon correcte, efficace et en tenant compte des situations particulières.*

Le sous-entendu est évident. N'êtes-vous pas corrects et efficaces lors des contrôles ? De telles phrases sont dignes des dénigrement de l'ancien secrétaire d'État à la Fonction publique, Hendrik Bogaert !

Mais ce n'est pas tout, on apprend aussi que :

- *Le gouvernement mettra en place un mécanisme de contrôle des services fiscaux.* Au final, on contrôlera plus les agents du fisc que les contribuables !
- *Le SPF Finances utilisera prioritairement les applications de datamining pour la sélection des contrôles.* Encore et toujours la priorité au datamining, dont l'efficacité n'a jamais été prouvée. Encore un manque de respect pour le travail, le flair, l'intégrité et les compétences des agents contrôleurs !
- *Les services d'inspection pourraient davantage intervenir en tant que partenaires des entreprises, en particulier dans le cas d'une première infraction.* Vous avez bien lu : des partenaires !!!

Cette dernière phrase, citée parmi d'autres tout aussi explicites, est significative : le gouvernement souhaite un partenariat des agents du SPF Finances avec les contribuables.

Et dire que nous nous étions indignés lorsque l'Autorité voulait qu'on parle désormais de *clients* et non de *contribuables*...

Là, on franchit un énorme palier supplémentaire ! Devra-t-on dorénavant écrire *Cher partenaire* quand nous nous adressons à un contribuable ?

Dorénavant, quand on vous ne répondez plus receveur, mais partenaire facilitateur d

Les douaniers deviennent des facilitateurs de commerce...

L'accord de gouvernement évoque spécifiquement la Douane.

Il faut veiller à ce que, grâce à la poursuite de la modernisation de la loi sur les droits de douane et d'accise, en concertation avec les acteurs économiques concernés, et à une intervention plus efficace de la douane sur le terrain, la compétitivité de nos entreprises soit améliorée, les exportations augmentent, nos ports puissent continuer à faire valoir leurs atouts logistiques et que l'emploi y associé soit préservé.

Les priorités importantes sont de faciliter le commerce.

Comme vous pouvez le lire, on ne parle que des approches *Facilitation de la chaîne logistique*.

La Douane ne doit donc plus être qu'un facilitateur de commerce. Avec une politique pareille, en moins de temps qu'il n'en faudra pour le dire, nous serons à nouveau dans le top des pays où sévissent les marchés parallèles et la criminalité.

On incite au dumping par rapport aux services douaniers voisins (accélérer la déclaration en Belgique pour que les firmes passent par la Belgique plutôt que les Pays-Bas ou la France)...

Plus aucun mot sur la protection du marché intérieur, sur la protection du consommateur, sur la lutte contre la contrebande de cigarettes, le trafic de stupéfiants, le blanchiment d'argent. Alors que nos agents réalisent régulièrement des prises spectaculaires !



On est loin des tâches sécuritaires de la Douane qui primaient après le 11 septembre 2001.

Rien ou presque sur l'aspect lutte anti-terrorisme.

Bref, la Douane n'est plus le rempart qui assure aux citoyens un marché sain. On laissera bientôt entrer des produits chinois qui ne respectent aucune norme de sécurité, qui sont faits par des enfants ou des travailleurs hyper exploités et qui se moquent des conventions internationales. Après, on viendra s'étonner quand des accidents surviendront...

Si nos ministres pensent que, de cette manière, ils vont sauver le marché intérieur, ils se fourrent le doigt dans l'œil. Nos petits producteurs locaux ne supporteront pas cette concurrence déloyale !

**s demandera votre profession,
contrôleur fiscal ou douanier,
économique ou
le commerce !**

La Monnaie royale clairement menacée

Le gouvernement examinera les perspectives d'avenir de la Monnaie royale de Belgique et prendra les décisions adéquates à cet égard.

L'avenir de la Monnaie royale est clairement remis en question. Pourtant, si on laissait plus de liberté au service commercial de cette institution, sa rentabilité serait nettement meilleure.

Encore un fleuron de notre pays mis sur la sellette !

Saut d'index en 2015 : une perte pour tout le reste de votre carrière

Pour résorber le handicap salarial de la Belgique par rapport aux pays voisins, le gouvernement veut prendre différentes mesures, notamment un saut d'index en 2015.

L'UNSP s'oppose à ce saut d'index. D'autres mesures envisageables ont été balayées d'un revers de la main.

Un saut d'index, cela représente une perte directe de salaire pour l'ensemble des travailleurs. Il ne faut pas oublier que cette perte se répercutera sur le reste de votre carrière. Votre salaire ne rattrapera jamais cet écart. N'oubliez pas non plus que l'indexation compte pour votre pécule de vacances, votre prime de fin d'année...

Certains sites permettent de calculer les pertes liées à ce saut d'index.

Un exemple : un agent à qui il reste 20 ans de carrière et qui touche un salaire brut de 2.500 € perdrait, selon ces sites, environ 14.000 € sur sa carrière. C'est loin d'être négligeable !



Saut d'index : toujours plus d'argent perdu au fil des ans

Toujours plus difficile de combiner vie professionnelle et vie privée

On allonge la durée de votre carrière tout en réduisant vos possibilités de souffler !

Tout le contraire de ce que préconisait le rapport de la Commission Pensions.

L'accord de gouvernement précise ainsi que *l'allocation pour le crédit-temps et l'interruption de carrière sans motif sera supprimée. Les crédits-temps spécifiques fin de carrière entre 50 et 54 ans disparaîtront et la limite de 55 ans est portée à 60 ans à partir du 1^{er} janvier 2015 pour les premières demandes.*

Le contrôle sur les motifs et les conditions de carrière est renforcé.

En résumé, nos politiciens ne cessent de prôner la flexibilité et un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle, mais ils limitent les mesures qui rendent cet équilibre possible. Aberrant !



Dans le même ordre d'idée, il est inadmissible que ce gouvernement envisage de diminuer les moyens attribués aux crèches, hôpitaux, maisons de repos, écoles...

D'AUTRES MESURES CONTRAIGNANTES VOUS TOUCHERONT ÉGALEMENT EN TANT QUE CITOYEN.

LE PRÉSENT RÉSUMÉ SE LIMITE AUX MESURES DU GOUVERNEMENT À L'ENCONTRE DES FONCTIONNAIRES. CELLES-CI VIENNENT RENFORCER LE MALAISE QUI RÉGNE DÉJÀ DANS NOTRE SPF FINANCES SUITE AUX MULTIPLES RÉGRESSIONS QUE NOUS SUBISSONS DEPUIS DE TROP NOMBREUX MOIS...

Et maintenant ?

Suite à cet ensemble de mesures inacceptables, l'UNSP a organisé une assemblée générale de ses délégués le 20 octobre.

À l'unanimité, les délégués de l'UNSP ont rejeté ces projets et ont réclamé des actions, des actions dures !

On y a également rappelé que l'UNSP – Secteur Finances est indépendant politiquement. Nous ne sommes liés à aucun parti politique, à aucune autorité...

Dans ce dossier, notre but n'est pas de faire tomber un gouvernement ou de privilégier un parti par rapport à un autre. Non, notre objectif est d'obtenir le respect que vous méritez, peu importe nos interlocuteurs.

Pour cela, **IL EST ÉVIDENT QUE NOUS DEVONS TOUT FAIRE POUR QUE CES PROJETS SOIENT MODIFIÉS.**

Il est l'heure d'exprimer votre désaccord.

UNE MANIFESTATION EST ANNONCÉE LE 6 NOVEMBRE. ELLE SERA SUIVIE, DANS UN PREMIER TEMPS, DE GRÈVES PAR PROVINCES, PUIS LE 15 DÉCEMBRE PAR UNE GRÈVE NATIONALE.

NOUS ENCOURAGEONS CHACUN D'ENTRE VOUS À Y PARTICIPER, MAIS ÉGALEMENT À MOBILISER VOS COLLÈGUES, FAMILLES ET AMIS, CAR SEULE UNE RÉACTION D'ENVERGURE POURRA ABOUTIR.

**RÉAGISSEZ MAINTENANT !
APRÈS CE SERA TROP TARD**

Réponses aux objections de ceux qui ne sont pas convaincus de la nécessité de se mobiliser

Bien sûr, certains vous présenteront des objections toutes faites pour ne pas y participer. En voici quelques-unes, ainsi que nos réponses :

FAUX ! Rien n'est fait. Il est encore possible de modifier les projets du gouvernement ; ils ne sont pas irréversibles. Mais il est évident qu'il faut réagir immédiatement et en masse. C'est maintenant ou jamais ! Après, il sera trop tard et il ne faudra pas venir se plaindre...

Les décisions sont déjà prises, cela ne sert à rien !

Je n'ai plus de jour de congé.

L'horaire variable permet de prendre récupération dans le régime 1 ou de demander une absence AV dans le régime 2. Chacun doit faire un effort pour permettre à un maximum de personnes d'être présentes. Le droit de manifester est une des libertés fondamentales de notre démocratie.

Manifester ne sert à rien ! On n'obtient jamais rien...

FAUX ! Lors des actions au SPF Finances, nous avons obtenu le maintien de la primauté de la mutation, le surnombre pour le basculement, de meilleures conditions financières pour les shifts à la Douane, des améliorations de l'horaire variable, la fonctionnarisation des agents des Hypothèques... De plus, dans le cas présent, les actions ne se limitent pas à une manifestation. Des actions plus dures suivront, comme des grèves... Vous réclamiez ces actions dures, maintenant elles sont là...

FAUX ! Le gouvernement ne prouve pas l'incapacité pour les finances publiques d'assumer le paiement des pensions à l'avenir. Des alternatives de financement existent, pourquoi sont-elles balayées d'un revers de la main ? Pourquoi la lutte contre la fraude fiscale n'est-elle pas renforcée, alors qu'elle pourrait rapporter des fonds supplémentaires ?

Ces réformes, et notamment la réforme des pensions, sont obligatoires !

J'ai du travail, j'ai la flemme, mes collègues se bougeront à ma place.

Il est essentiel que nous montrions TOUS notre mécontentement lors des futures actions. Ne laissez pas aux autres le soin de défendre votre pension, votre avenir, votre travail ! Prenez votre avenir en main ! Exigez que le gouvernement respecte votre carrière, votre fonction, votre pension, votre voix !

QUE FAIRE EN CAS DE GRÈVE OU DE MANIFESTATION ?

Voici des extraits de la note relative aux absences du lieu de travail liées à des grèves, manifestations ou des événements involontaires (grèves transports en commun, conditions climatiques extrêmes).

1. Cessations concertées de travail (y compris les manifestations) dans lesquelles le personnel est directement impliqué.

1° le jour ou le demi-jour de la cessation concertée de travail, le personnel qui n'y participe pas peut obtenir un jour ou un demi-jour de congé de vacances ou de récupération, à condition que le service puisse être assuré ; l'appréciation de cette dernière condition relève de la responsabilité du chef de service qui, en fonction des circonstances concrètes, décide d'octroyer ou non le congé de vacances ou de récupération ;

2° un agent qui participe à la cessation concertée du travail, ne peut être autorisé à demeurer dans les bureaux de l'administration ou sur le lieu de travail ;

3° les rassemblements ou les assemblées dans les bâtiments de l'administration ne peuvent être autorisés, sauf pour une interruption de courte durée ;

4° les membres du personnel doivent prendre toutes les dispositions nécessaires et les chefs de service, plus particulièrement, doivent donner les directives requises, adaptées aux circonstances, pour garantir le fonctionnement des services et éviter qu'il soit porté préjudice à la liberté du travail ;

5° l'absence du lieu de travail pour participer à une cessation concertée du travail est non rémunérée, mais assimilée à une période d'activité de service ; le personnel engagé par contrat de travail n'a pas droit au traitement, mais conserve ses droits à l'avancement dans son échelle de traitement ;

6° toutefois le membre du personnel, dont l'absence n'est pas liée à la cessation concertée du travail, peut fournir la preuve du caractère involontaire de celle-ci (maladie ou accident par exemple).

2. Cessations concertées de travail dans lesquelles le personnel n'est pas impliqué et autres circonstances indépendantes de la volonté du personnel (grèves des transports en commun, conditions climatiques extrêmes, etc.)

2.1 Circonstances indépendantes de la volonté des agents, mais prévisibles (par exemple grèves des transports en commun annoncées)

Le principe de la continuité du service doit, en pareilles circonstances également, être garanti. Le personnel doit dès lors mettre en œuvre tous les moyens de locomotion à disposition, par exemple : bus, bicyclette, covoiturage, marche, aux fins d'atteindre le lieu de travail.

Au plus tard le jour précédant la perturbation annoncée, le membre du personnel fait savoir à son chef de service le choix qu'il opérera le jour de la perturbation, parmi les options proposées ci-dessous, dans l'hypothèse où la mise en œuvre des moyens susvisés échoue.

Ceux se trouvant dans l'impossibilité matérielle d'atteindre leur

lieu de travail peuvent choisir entre les options suivantes :

- télétravail occasionnel, télétravail étant entendu comme travail réalisé hors des locaux de l'employeur avec utilisation des technologies de l'information (utilisation de l'Internet), pour le membre du personnel en ayant reçu l'autorisation, suivant les nouvelles procédures et méthodes de contrôle orientées vers l'atteinte des objectifs et de résultats publiées sur l'intranet,

- travail à domicile, entendu comme travail effectué hors des locaux de l'employeur sans recours aux technologies de l'information (utilisation de l'Internet), après concertation avec le chef de service,

- travail dans un bureau satellite, entendu comme exécution des tâches habituelles de l'agent dans un local décentralisé de l'employeur, ou à terme d'un autre SPF, suivant procédure publiée sur l'intranet (réservation préalable nécessaire et attribution des places disponibles de manière nominative),

- jour de congé ou de récupération.

2.2 Circonstances indépendantes de la volonté des agents et imprévisibles (par exemple grèves des transports en commun spontanées)

Tous les moyens de locomotion à disposition doivent être mis en œuvre pour atteindre le lieu de travail (par exemple : bus, bicyclette, covoiturage, marche) afin de veiller à assurer la continuité du service.

Dès que le membre du personnel se rend compte de l'impossibilité matérielle d'atteindre son lieu de travail, il en informe immédiatement son chef de service, par téléphone ou messagerie électronique, et lui communique son choix parmi les options suivantes :

- télétravail occasionnel, télétravail étant entendu comme travail effectué hors des locaux de l'employeur avec utilisation des technologies de l'information (utilisation de l'Internet), pour le membre du personnel en ayant reçu l'autorisation, suivant les nouvelles procédures et méthodes de contrôle orientées vers l'atteinte des objectifs et de résultats publiées sur l'intranet,

- travail à domicile, entendu comme travail effectué hors des locaux de l'employeur sans recours aux technologies de l'information (utilisation de l'Internet), en accord avec le chef fonctionnel,

- travail dans un bureau satellite, entendu comme exécution des tâches habituelles de l'agent dans un local décentralisé de l'employeur, ou à terme d'un autre SPF, suivant procédure publiée sur l'intranet (attribution d'une place dans la mesure du possible),

- dispense de service à compenser *,

- prise d'un jour de congé ou de récupération *.

* L'attention est toutefois attirée sur l'article 27, 1° de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, applicable aux membres du personnel contractuel, qui prévoit que celui qui ne parvient qu'avec retard, ou n'arrive pas au lieu de travail, en raison d'une cause survenue sur le chemin du travail indépendante de sa volonté, a droit à la rémunération qui lui serait revenue s'il avait pu accomplir normalement sa tâche journalière.

Vous souhaitez :



- le maintien de vos conditions de pension
- défendre le statut, votre contrat de travail
- recevoir les moyens nécessaires à l'exécution de vos missions
- lutter efficacement contre la fraude
- un effectif suffisant au SPF Finances
- un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle
- l'annulation du saut d'index
- tout simplement, DU RESPECT

**ALORS, PRENEZ VOTRE AVENIR EN MAIN,
MOBILISEZ-VOUS ET PARTICIPEZ AUX ACTIONS
ORGANISÉES UN PEU PARTOUT DANS LE PAYS !**

Le 6 novembre MANIFESTATION NATIONALE À BRUXELLES

Les 24 novembre, 1^{er} et 8 décembre GRÈVES RÉGIONALES

Le 24 novembre dans les provinces du Hainaut, de Luxembourg, Limbourg et Anvers

Le 1^{er} décembre dans les provinces de Liège, Namur et de la Flandre orientale et occidentale.

Le 8 décembre dans le Brabant flamand, le Brabant wallon et à Bruxelles

Le 15 décembre GRÈVE NATIONALE

On compte sur vous... pour vous !

C'EST MAINTENANT OU JAMAIS !

Toutes les informations pratiques relatives à ces actions ou à d'autres actions supplémentaires seront ajoutées dès que possible sur notre site internet www.unsp-finances.be

N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

**AU CENTRE DE CE NUMÉRO, UNE AFFICHE
À APOSER DANS VOTRE BÂTIMENT**

